

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTCALM**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2017

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 8 mai 2017, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Danielle Woolley
Denis Courte
Richard Pépin

Pierre Bertrand
Huguette Drouin
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

17-05-65

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mai 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2017**

17-05-66

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 10 avril 2017.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5. **ADMINISTRATION**

5.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ**

17-05-67

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois d'avril 2017, pour la somme de 3 954.86 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.2 **ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 4695 à 4712 :

17-05-68

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	PAIEMENTS EN LIGNE		
	BELL CANADA	264.59	SERVICE TÉLÉCOPIEUR
	BELL MOBILITÉ	38.13	SERVICE TÉLÉAVERTISSEURS
	BELL MOBILITÉ	328.54	SERVICES CELLULAIRES
	HYDRO-QUÉBEC	1 987.15	ELECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	478.67	ÉCLAIRAGE DES RUES
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	5 246.50	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 356.10	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	2 857.34	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	9 033.24	DÉPÔTS DIRECTS
	TOTAL PAYÉ EN AVRIL 2017	22 590.26	
4695	VILLE DE STE-AGATHE-DES-MONTS	86.23	OUVERTURE DE DOSSIER
4696	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	158.24	VOLUMES POUR LA BIBLIOTHÈQUE
4697	LABORATOIRE BIO-SERVICES INC.	177.75	TESTS D'EAU HSJB
4698	FÉDÉRATION QUÉ. DES MUNICIPALITÉS	51.74	FORMATION RESTRICTION À LA CONDUITE DES BATEAUX
4699	MINISTRE DES FINANCES	139.00	RENOUVELLEMENT INSCRIPTION AU REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITANTS DES VÉHICULES LOURDS
4700	RÉPARATION JEAN-PIERRE MAILLÉ	56.34	ENTRETIEN DE LA DÉBROUSSAILLEUSE
4701	GUYLAIN CHARLEBOIS	225.00	SERVICE ANALYSE D'EAU POTABLE
4702	MRC DES LAURENTIDES	949.90	SERVICES TÉLÉCOMMUNICATIONS JAN-MARS
4703	STANNY HUARD	31.77	FRAIS DE DÉPLACEMENT AVRIL
4704	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	5 064.93	RÉPARATION CH. TASSÉ, CH. LAC-BEAVEN CH. LAC-MUNICH EST & OUEST, NIVELAGE (SECTEUR SUD)
4705	PETITE CAISSE LUCIE CÔTÉ	177.00	DÉPENSES DE LA PETITE CAISSE
4706	JANET THOMAS	237.30	ACHAT D'ENSEIGNES - PROTECTION DES LACS
4707	MATERIAUX R. MCLAUGHLIN INC.	34.22	HUILE A CHAÎNE
4708	GILLES RODRIGUE	46.80	FRAIS DE DÉPLACEMENT
4709	MUNICIPALITÉ DE ST-FAUSTIN-LAC-CARRÉ	7 069.22	ENTRETIEN DU CHEMIN DESJARDINS
4710	GDLC EXCAVATION INC.	2 069.55	BALAYAGE DES RUES
4711	TENAQUIP EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	27.75	EQUIPEMENTS DE PROTECTION - VOIRIE
4712	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	1 200.08	INTÉRÊTS SUR PRÊT POUR AUTO-POMPE
	TOTAL À PAYER POUR LE MOIS DE MAI	17 802.82	

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.3. **ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AVRIL 2017**

17-05-69

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois d'avril 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.4 **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016**

17-05-70

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité :

- d'adopter le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant, André Charest CPA, pour l'exercice financier 2016;
- de renouveler son mandat pour l'exercice financier 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.5 **DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 AVRIL 2017**

Le rapport budgétaire semestriel pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2017 est déposé au conseil.

17-05-71

5.6 **ADOPTION DE LA POLITIQUE MADA ET DE SON PLAN D'ACTION**

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT l'impact de toutes décisions et de tous projets de la municipalité sur la qualité de vie des aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a confirmé officiellement son intérêt à améliorer les conditions de vie des aînés et à les inclure dans la vie sociale de la communauté selon la résolution 15-12-212 ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Danielle Woolley, conseillère responsable des aînés, a été désignée à titre d'élue responsable de la démarche MADA, selon la résolution numéro 15-12-212;

CONSIDÉRANT QU'un comité de pilotage a été formé pour s'assurer du bon déroulement de la démarche et que ce comité est composé de quatre personnes représentatives du milieu de vie des personnes âgées et engagées dans leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a dressé un bilan des réalisations municipales, de l'état de situation et le portrait des aînés de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE le comité a consulté la population de Montcalm afin de connaître l'évolution de leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE le comité propose une politique des aînés et un plan d'action triennal à la Municipalité de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose de 24 mois, à compter du 15 mars 2016 pour élaborer une politique des aînés et son plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu d'adopter la politique MADA incluant son plan d'action, et de mandater le directeur général à sa bonne conduite et à la mise en place d'un comité de suivi pour assurer la mise en œuvre du plan d'action.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.7 **DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS-MUNICIPALITÉS AMIE DES AÎNÉS (PIQM-MADA)**

17-05-72

CONSIDÉRANT QU'UN appel de projets dans le cadre du PIQM-MADA vise à offrir une aide financière pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm a le désir d'améliorer la qualité de vie des aînés et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif;

CONSIDÉRANT l'aide financière obtenue dans le cadre du programme PAGSIS, la municipalité de Montcalm est admissible auxdites sommes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm de par l'adoption de sa politique MADA et de son plan d'action est admissible au programme;

CONSIDÉRANT QUE le vieillissement de la population, la centralisation des services et des industries dans les plus grandes villes ainsi que l'exode de ses populations sont autant de facteurs qui contribuent à la décroissance et au sentiment de découragement des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité

- de demander une aide financière de 100 000\$ afin de permettre la réalisation d'infrastructures permettant d'adapter la municipalité au vieillissement pour ainsi favoriser l'activité physique et le déplacement des aînées par les actions suivantes :
 - Implantation de sentiers sécuritaires bien aménagés ;
 - Implantation et achat de mobilier urbain adapté aux aînés ;
 - Implantation d'aires d'activité physique extérieure ;
 - évaluation des moyens de sécurité sur la circulation au village (rendre sécuritaires les accès piétonniers) ;
- de mandater le directeur général à présenter ladite demande et de signer les documents menant à la bonne conduite et l'administration.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.8 **REPRÉSENTANTS AUTORISÉS DE MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES DE REVENU QUÉBEC**

17-05-73

CONSIDÉRANT QUE Clic Revenu est devenu Mon dossier pour les entreprises et que Revenu Québec a profité de ce changement pour apporter certaines modifications aux rôles et responsabilités des représentants autorisés d'une entreprise qui sont responsables des services électroniques;

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir continuer d'accéder aux services de gestion des procurations et des autorisations de même qu'aux services de gestion des comptes utilisateurs de Mon dossier pour les entreprises, les représentants autorisés doivent faire parvenir, d'ici le 15 mai 2017, une résolution du conseil;

CONSIDÉRANT QU'À compter du 1^{er} septembre 2017, les représentants autorisés qui n'auront pas transmis la résolution n'auront plus accès à ces services de gestion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité que :

- Michael Doyle
Directeur général / secrétaire trésorier
299
- Lucie Côté
Directrice générale adjointe / secrétaire trésorière adjointe
892

Soient autorisés à

- consulter le dossier de l'entreprise (Municipalité de Montcalm) et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;

- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

Que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les administrateurs de la Municipalité apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.9 **APPUI AU MAINTIEN DE L'INTÉGRALITÉ DES SERVICES ÉDUCATIFS À L'ÉCOLE L'ARC-EN-CIEL**

17-05-74

CONSIDÉRANT la consultation publique lancée par la Commission scolaire des Laurentides (CSL), par résolution du Conseil des Commissaires lors de la séance extraordinaire du 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT le « Projet de modification à certains services dispensés à l'école L'Arc-en-ciel » proposant de mettre fin à l'obligation légale de la CSL de fournir des services préscolaires 5 ans (maternelle) à l'école L'Arc-en-ciel;

CONSIDÉRANT que pour les parents de jeunes enfants, la proximité des services éducatifs pour tout le parcours scolaire est un des facteurs dans le choix de la municipalité où s'installer pour élever ses enfants;

CONSIDÉRANT que les pressions baissières sur le marché immobilier que le déplacement des familles induira, réduira la valeur foncière globale et conséquemment réduira la capacité même des municipalités touchées d'offrir les services souhaités à leur population;

CONSIDÉRANT que la capacité d'accueil actuelle de l'école L'Arc-en-ciel a été établie par la Commission scolaire des Laurentides à 96, avec 5 locaux reconnus au plan triennal d'immobilisation;

CONSIDÉRANT la signature imminente d'une entente entre la Municipalité d'Huberdeau et la Commission scolaire des Laurentides pour formaliser l'utilisation de la bibliothèque municipale comme bibliothèque scolaire;

CONSIDÉRANT l'augmentation conséquente de 5 à 6 du nombre de locaux reconnus au plan triennal d'immobilisation;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu :

QUE la Municipalité de Montcalm appuie l'Association «Défense de L'Arc-en-ciel » dans sa volonté de maintenir l'intégralité des services éducatifs à l'école L'Arc-en-ciel ;

QUE la Municipalité de Montcalm appuie aussi les démarches de la Municipalité d'Huberdeau dans la recherche d'une entente ou d'une solution commune avec la Commission scolaire des Laurentides.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6. **COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, informe qu'il a procédé à une inspection des routes la semaine dernière avec la responsable de la voirie. L'inspection pour le secteur du lac Verdure sera faite prochainement. Le but de cette inspection était d'identifier et visualiser les travaux qui seront réalisés cette année et faciliter la préparation des devis et des appels d'offres.

Richard Pépin, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, félicite le travail accompli par Monsieur le Conseiller Denis Courte au courant des dernières années au niveau des chemins. Ceux-ci ont grandement été mis à l'épreuve avec la météo des dernières semaines et ont très bien résistés. Il n'y a plus de grosses urgences à gérer en lien avec les chemins.

Monsieur Pépin remercie également son équipe d'Organisation du Voisinage en Urgence (OVU) qui est sortie à plusieurs reprises, qui a émis plusieurs rapports et a veillé sur les différents secteurs.

Il y a eu une réunion le 19 avril avec l'OVU concernant les inondations. Les membres ont évalué les mesures qui pourraient être prises si les inondations continuaient d'évoluer. Un protocole d'entente avec la Municipalité du Lac-des-Seize-Îles pour l'utilisation de leur chaloupe en cas de mesures d'urgence sera élaboré.

Une rencontre a eu lieu avec Daniel Ladouceur (responsable régional de la sécurité civile) le 4 mai 2017 pour présenter le nouveau directeur général de la municipalité, les rôles et responsabilités de chacun et les procédures en cas d'inondations

Danielle Woolley, conseillère responsable des communications et des aînés, mentionne qu'une rencontre a eu lieu le 13 avril avec le comité MADA afin de compléter la politique MADA.

Le 10 avril dernier, Mme Woolley a participé à une formation en lien avec le programme sentinelle surveillance envers les aînés.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, informe que le projet «Je pARTicipe» sera livré à l'automne et que la journée de la culture aura lieu la dernière semaine de septembre. Mme Drouin mentionne également qu'elle travaille sur la vidéo des trésors culturels et la route des belles histoires.

Steven Larose, maire, acquiesce que le travail des dernières années de Monsieur Denis Courte, combiné aux investissements de la Municipalité et le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, a grandement contribué à améliorer l'état des chemins de la Municipalité.

INNONDATIONS : Montcalm a fait le tour des municipalités de la MRC pour récupérer des sacs de sable (1000 Huberdeau, 1000 Montcalm, 10 000 Mont-Tremblant) et a été porter avec l'aide de Mont-Tremblant 12 000 sacs à Saint-André d'Argenteuil. Lorsque M. Larose est arrivé à Saint-André d'Argenteuil, la municipalité venait de manquer de sacs.

RÉGIE INCENDIE : La régie incendie est actuellement en appel d'offres pour l'acquisition d'une camionnette de type ¾ de tonnes pour remplacer l'unité d'urgence de Montcalm.

FILAU : Depuis deux semaines tous les secteurs du lac Charest et du lac Munich sont en service pour l'internet haute vitesse et deux tours seront installées prochainement sur le territoire de Barkmere, ce qui permettra entre autre de desservir le domaine du lac Richer et du lac du Brochet.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

17-05-75

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement no 196-2002 tel qu'amendé, le mandat de Francine Laforest, Rita Titley et Léopold Laliberté-Guy du Comité Consultatif d'Urbanisme se termine;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de Mme Suzanne Dyotte est toujours actif mais que la Municipalité souhaite avoir une date de renouvellement commune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu de nommer les personnes suivantes, à titre de membres du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour une période de 2 ans : Francine Laforest, Rita Titley, Léopold Laliberté-Guy et Suzanne Dyotte.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 234-1-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 234-2007 LIMITANT L'USAGE DES PESTICIDES

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Denis Courte à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance de conseil subséquente le règlement 234-1-2017 modifiant le règlement no 234-2007 limitant l'usage des pesticides.

7.3 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 193-1-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 193-2002

Avis de motion est donné par Richard Tees à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance de conseil subséquente le règlement 193-1-2017 amendant le règlement de zonage no 193-2002 afin de réglementer la location à court terme.

7.4 DELEGATION DE POUVOIR POUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX BANDES RIVERAINES

17-05-76

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire s'assurer du respect et de l'application de la réglementation relative à la protection des cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu de remettre à l'employé journalier saisonnier, le pouvoir d'inspection, en vertu de l'article 2.1 du règlement sur les permis et certificats no 192-2002, intitulé «Administration et application des règlements» afin que les dispositions prévues à la réglementation d'urbanisme quant à la protection des bandes riveraines soient respectées.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 ET SES AMENDEMENTS

17-05-77

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 et ses amendements, au courant du mois d'avril 2017, pour la somme de 4080.01 \$ et un correctif de 984.83 \$ pour le rapport de dépenses de mars.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.2 ABAT-POUSSIÈRE – CHEMIN DU LAC-VERDURE NORD

17-05-78

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu que le conseil autorise l'épandage d'abat-poussière sur un tronçon d'environ 1 000 mètres linéaires du chemin du Lac-Verdure Nord, pour la somme de 1 404 \$ taxes en sus.

- adoptée à l'unanimité des conseillers

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S/O

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

10.1 FAMILI-FÊTE - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE

17-05-79

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu de faire parvenir une demande de subvention au député d'Argenteuil, Monsieur Yves St-Denis, pour Famili-Fête, dans le cadre du programme de Soutien à l'action bénévole.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.2 FAMILI-FÊTE – AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT

17-05-80

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses afférentes à la Famili-Fête du 5 août 2017, pour la somme de 6,000 \$ incluant le coût pour les feux d'artifices et d'en autoriser le paiement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.3 JE PARTICIPE - CONFIRMATION DE L'ARTISTE ET SIGNATURE DE L'ENTENTE

17-05-81

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm s'est inscrite au programme Je pARTicipe organisé par la MRC des Laurentides dans le but de favoriser l'appropriation du parc linéaire;

CONSIDÉRANT le souhait de la Municipalité de Montcalm de valoriser l'art et la culture par la participation citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Municipalité de Montcalm a été retenu pour l'installation d'une œuvre dans une zone à percée visuelle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil s'engage, après confirmation du projet par la MRC des Laurentides, à faire réaliser, selon le devis qui sera fourni par la MRC, l'infrastructure nécessaire à l'installation de la sculpture et en assure par la suite l'entretien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général de la Municipalité de Montcalm à signer l'entente.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

S/O

12. VARIA

12.1 **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 321-2-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 321-1-2017 CONCERNANT LA CONSTRUCTION DES RUES ET LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA VERBALISATION DES RUES**

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Richard Pépin à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance de conseil subséquente le règlement 321-2-2017 modifiant le règlement no 321-1-2017 concernant la construction des rues et les dispositions relatives à la verbalisation des rues.

12.2 **MODIFICATION DES MEMBRES DE L'ORGANISATION DU VOISINAGE EN URGENGE (OVU)**

17-05-82

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Lévesque a démissionné en tant que responsable du secteur du lac Munich;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pierre Léger est intéressé à occuper la fonction de responsable pour le secteur du lac Munich;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu d'accepter la démission de M. Mario Lévesque et de nommer M. Pierre Léger à titre de responsable du secteur du lac Munich pour le programme d'organisation du voisinage en urgence.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

16-05-83

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Danielle Woolley et résolu à l'unanimité de clore la séance du 8 mai 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 162 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et secrétaire-trésorier

